

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXEPTIONNELLE
COMMUNE DE CAVES**

**Réunion du mercredi 28 juillet 2021 à 17h
Compte rendu n° 2021-0728**

L'an **deux mil vingt et un, le vingt huit juillet à dix-sept heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CAVES, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Bernard DEVIC, Maire**.

Présents : Bernard DEVIC, Danielle ORTUNO, André MOULIS, GOMEZ Sylvain, Francis BARREDA, Lilian BARREDA, Jean GOMEZ, Thierry SAUZE, Sylvie ONNIS, Alexandra PASCUAL (10)

Absents excusés : Isabelle DORMIERES, Yannick HEURTEBIZE, Marie Christine HERVE, Fanny PETIT, (4)

Ordre du jour :

I. MOTION CONTRE LA DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE DE STOCKAGE SOUTERRAIN D'HYDROGENE

II. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT(PPI).

I. MOTION CONTRE LA DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE DE STOCKAGE SOUTERRAIN D'HYDROGENE

Le maire explique à l'assemblée qu'il profite de cette réunion prévue à l'origine pour élaborer le PPI afin d'obtenir leur avis, expressément, concernant le stockage souterrain d'hydrogène à la demande de tous les maires du canton lors de la dernière réunion.

Après lecture de la motion présenté à toutes les communes comme suit :

Plusieurs communes du Narbonnais et notamment celles de notre canton Corbières Méditerranée, viennent d'être informées par les services de l'Etat de l'instruction en cours d'un Permis Exclusif de Recherche (PER) de stockage souterrain d'hydrogène déposé par la Société Qair Premier Elément.

L'objet de ce PER déposé auprès du Ministre chargé des Mines consiste à examiner les potentialités géologiques de stockage d'hydrogène dans notre sous-sol, afin de disposer à terme d'un réservoir souterrain apte à stocker l'hydrogène obtenu par électrolyse de l'eau à échelle industrielle.

Considérant l'absence totale d'informations préalables sur un projet aussi important, potentiellement impactant, voire anxiogène, la Commune de PORT-LA NOUVELLE sollicite des services de l'Etat **le rejet de la demande de la Société Qair Premier Élément.**

À la majorité, Le conseil municipal émet **un avis favorable pour le rejet de la demande de la société QAIR premier élément**

Les conseillers absents seront informés par téléphone

II. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT(PPI).

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'élaborer au plus vite ce plan en faisant appel aux idées de chacun.

En effet, le Grand Narbonne nous accorde dans le cadre des fonds de concours 2022/26, une enveloppe d'environ de 300 000 €, ce qui permettrait de financer un projet afin améliorer le cadre de vie de la commune.

L'opinion générale est d'aménager le centre d'intérêt du village qui inclut le foyer rural en continuité avec la mairie notamment en rénovant et en agrandissant les espaces.

La création d'un groupe de travail, composé d'élus volontaires, qui se réuniront au moins une fois par semaine durant la période estivale jusqu'au 21 septembre 2021, date du prochain conseil municipal.

Tous les éléments pour la constitution du dossier de demande de subvention devront être transmis au secrétariat avant cette date.

(Projets retenus, chiffrages, notes explicatives de l'intérêt pour la commune, plan prévisionnel sur au moins 5 ans, etc...)

Première rencontre, prévue le jeudi 5 août à 17 h

Définir dans un premier temps le caractère prioritaire des futures opérations par rapport aux suggestions

Délimiter le cadre de référence – foyer et son environnement

Le maire est chargé de proposer des cabinets architectes et/ou études, le plus rapidement possible.

Questions diverses